

L'Europe centre-orientale, laboratoire de la Sécurité collective à la sortie de la Grande guerre

(1917-1921)

ISABELLE DAVION

SORBONNE UNIVERSITÉ, SIRICE

Isabelle Davion (membre de l'UMR SIRICE 8138) a soutenu en Sorbonne le lundi 26 juin 2023, son dossier d'habilitation à diriger des recherches en Histoire contemporaine préparé à Nantes Université : *L'Europe d'à côté : la France et l'Europe centre-orientale au XX^e siècle*, devant un jury composé des professeurs Stanislas Jeannesson (garant, Nantes Université), Georges-Henri Soutou (Sorbonne Université, président), Béatrice Heuser (University of Glasgow, rapporteuse), Mariusz Wołos (rapporteur, Uniwersytet Pedagogiczny w Krakowie), Paul Gradwohl (rapporteur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Olivier Forcade (Sorbonne Université). Le volume inédit de 493 pages (dont 40 de sources et bibliographie) propose une analyse de l'Europe centre-orientale comme laboratoire de la Sécurité collective entre 1917 et 1921¹.

À la sortie de la Grande guerre, les puissances victorieuses ambitionnent davantage que de redessiner les frontières des peuples européens, qui ne les ont pas attendues pour en lancer le chantier. Leur mission est de bâtir un nouvel ordre mondial, d'inventer de nouvelles relations entre les États, qui ne seraient plus appréhendées en termes d'équilibre des forces. Or le besoin de sécurité, lui, n'est pas seulement sorti intact, mais renforcé, de la guerre ; plus que jamais, l'objectif du nouveau système international se doit donc de garantir cette sécurité : vieux problèmes, nouveaux outils, la réflexion stratégique se situe d'emblée au croisement de la tradition et de la modernité. Institutionnalisé finalement par la Société des nations, l'appel à la Sécurité collective est apparu à la fin du XIX^e siècle, en réaction notamment aux alliances militaires permanentes, bien que le terme ne s'en généralise qu'au milieu des années 1920. Tisser entre les États un réseau d'engagements qui les rendent réciproquement responsables de leur sécurité, voire interdépendants, doit rendre inutiles la recherche d'alliés et donc la conclusion de traités créant un équilibre profondément instable entre les puissances. Cela suppose d'établir une égalité entre celles-ci, et là se situe sans doute la vraie, la grande révolution de la Sécurité collective telle que vont l'imaginer les négociateurs : ne plus envisager les rapports

¹ La rédaction de manuscrit inédit a bénéficié du prix « Diplomatie », dans la catégorie Recherche, de la Fondation Tilsit-Institut de France.

entre les États européens en termes de rivalités et de relativité, mais de solidarité et d'égalité. Une telle conversion des mentalités non seulement nécessite du temps, elle est aussi inadmissible à la sortie de la Grande guerre : elle constitue donc, pour la période allant de 1917 à 1921 l'horizon à atteindre, l'effet final recherché dirait les militaires, tout en nécessitant une période de transition visant à aménager une scène internationale démocratique. De la préparation de la sortie de guerre à partir de 1917, à la conclusion du plus important des traités de paix de l'après-guerre, celui de Riga en 1921, la Sécurité collective se cherche et s'invente au fur et à mesure des débats à Paris et des combats qui perdurent en Europe centre-orientale.

La démocratisation des États européens doit passer par l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, issu du droit des gens et des foyers révolutionnaires de la première moitié du XIX^e siècle. C'est une formule dont il est, là aussi, impossible de retrouver l'origine précise. La mention de la liberté de chaque peuple à disposer de lui-même apparaît sous la plume de juristes durant la guerre, mais de manière confidentielle. Ce n'est qu'après le discours des Quatorze Points, ramassés dans l'affirmation de ce fameux droit qui n'y est même pas mentionné, que le concept prend son envol. Ainsi, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes se donne d'emblée comme un objet complet et engendré par lui-même, comme Athéna sortie en armure du crâne de Zeus. Dès lors l'Europe centre-orientale, de berceau du principe des nationalités, devient le terrain où doivent s'édifier les fondements de la Sécurité collective. Or, quoi que laisse penser l'immédiate popularité du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », celui-ci reste un slogan à la recherche de son contenu, si ce n'est de sa scientificité. Et c'est sur le territoire des anciens empires multinationaux que doivent en être expérimentés les contours et les enjeux, car c'est là qu'il doit être appliqué. C'est ainsi que la définition d'un État moderne apte à la Sécurité collective se précise au fur et à mesure que se construisent les États successeurs : une démocratie libérale, capable de fonctionner et d'assurer sa prospérité, et qui garantisse les libertés fondamentales à tous les peuples inscrits dans ses frontières.

L'élaboration de ce nouvel ordre mondial de la Sécurité collective a longtemps été considérée comme une production purement américaine : le vocable « *New Diplomacy* » l'exprime pleinement. Mais loin d'être un produit d'importation en Europe en 1918, il est bel et bien le fruit d'une réflexion d'abord européenne issue du XVIII^e puis du XIX^e siècles, puis des apports tout à fait fondamentaux des échanges avec la France, accélérés dans la dernière partie du conflit. Et si dans la guerre déclenchée en 1914, les Alliés se battent contre les conséquences de la perversion du Concert européen, c'est à ses causes qu'ils vont s'attaquer, avec les Américains, dans les négociations de paix. Les Français et les Britanniques pensent dans un premier temps que Wilson se cantonnera à être le porte-parole de leurs aspirations. Mais celui-

ci s'en empare et les réinterprète, tandis qu'en retour, les Alliés vont également s'approprier les Quatorze Points. On a longtemps opposé une vision tournée vers le XX^e siècle de Wilson – *New Diplomacy*, Sécurité collective – à la vision encore marquée par le XIX^e siècle de Clemenceau – approche coercitive, Concert européen –, deux approches antinomiques qui auraient porté en elles les faiblesses futures des traités de paix. Pourtant, chacun est porteur à la fois d'idéalisme et de réalisme : les États-Unis ont défendu des intérêts géopolitiques et économiques, étroitement corrélés dès cette époque ; les Français ont soutenu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et pas seulement par *Realpolitik*. Par ailleurs, c'est à l'unisson que la France et les États-Unis sont passés d'un positionnement très idéologique sur les nationalités dans la dernière partie de la guerre, à un traitement beaucoup plus pragmatique au moment des négociations et de la prise de décision. Dès 1917, les deux pays ont échangé leurs analyses, et ils se sont ensuite régulièrement consultés. Ainsi, c'est aux Français et aux Américains qu'est revenue la plus grande part du traitement des revendications et des conflits surgis du cœur du continent. L'Europe centre-orientale a été façonnée par la relation franco-américaine, c'est l'objet de ce travail de le démontrer.

Dans cette période de sortie de guerre, l'Europe centre-orientale dessine en effet un espace très particulier à plusieurs titres. Tout d'abord, l'effondrement des grands empires multinationaux y crée, au regard du système international, un vide politique où tout est à repenser. Ensuite, c'est une zone où les peuples prennent l'initiative de mettre à exécution différents projets politiques dont les années de guerre ont accéléré la maturation. Enfin, c'est une partie du continent où l'Allemagne est vaincue et où les Bolcheviques vont à leur tour étendre leurs ambitions. Reconnaître de nouveaux régimes, réagir aux faits accomplis, annuler la victoire allemande et endiguer le bolchevisme sont autant de missions endossées, d'abord, par les Français et les Américains. Or si Clemenceau a longtemps été exclu de l'histoire de la Sécurité collective, les Américains le sont encore dans une large mesure de celle de l'Europe centre-orientale au début du XX^e siècle. En dehors des questions purement économiques et alimentaires, le récit de l'émergence des États successeurs s'écrit sans les États-Unis, comme s'il s'agissait d'une chasse gardée des Européens, et en premier lieu des Français. Mais les allers-retours entre les conceptions française et américaine du nouvel ordre mondial ont à la fois reconstruit le continent et le système international. Au cœur du continent s'illustrent ainsi toute la dialectique des compromis nécessaires mais aussi des rapprochements entre Paris et Washington, les apports respectifs des héritages du Concert européen et de sa politique des Puissances, et des ruptures de la diplomatie ouverte.

La réflexion s'articule sur une période d'enjeux imbriqués et complexes qui laissent apparaître en plus d'une grande pluralité d'acteurs et de lieux, des temporalités différentes : le temps des insurrections et des crises, le temps de la décision diplomatique, le temps long des civilisations... Elle mène à circuler des États aux nationalités, des gouvernements aux communautés, des experts aux guerriers. En effet, les décisions quant aux frontières et les grandes orientations stratégiques ne sont pas conçues *ex nihilo*, dans une sphère suspendue qui leur serait propre. Elles sont modelées par les marques que les événements sur le terrain et les analyses à Paris lui impriment. Cette recherche se nourrit des collections de l'Institut Hoover de Stanford University ainsi que des fonds du Ministère français des Affaires étrangères, du Service Historique de la Défense, des Archives nationales et de l'Institut de France.

La première partie : « Américanisation des buts de guerre ou européenisation des Quatorze Points ? (1917-1918) », est consacrée à l'élaboration d'un programme, reconnu par tous les Alliés, de buts de guerre. La deuxième partie : « La loi et le chaos (1918-1920) », s'interroge sur les réponses américaines et françaises face aux différents conflits et crises qui secouent l'Europe centre-orientale, et la difficulté d'identifier les priorités stratégiques : s'agit-il en l'occurrence de ravitailler ou d'établir la démocratie ? de maintenir le blocus ou de sauver cette partie du continent en relançant les échanges ? le bolchevisme est-il un germanisme ? Enfin, la troisième et dernière partie : « Du local à l'universel – L'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (1919-1921) » mène à l'application, ou aux tentatives d'applications, des principes fixés à la Conférence de la Paix. À travers les enjeux des traités de Versailles, Saint-Germain, Trianon puis Riga, plus aucune querelle frontalière ne peut être considérée comme locale, toutes relèvent de l'universel, à partir du moment où s'y bâtissent les fondements du nouveau système international.